

## UN MÉDECIN DE CAMPAGNE à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

PAR M. L'ABBÉ GALLOIS,

Notice lue à la séance du 19 novembre 1896.

Grâce à une obligeante communication de papiers de famille, faite par mon regretté voisin, M. Peyrecave (1), membre de la *Société historique*, j'ai pu recueillir quelques détails sur les études médicales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et sur les conditions dans lesquelles s'exerçait la médecine à Elincourt et dans les environs à cette époque. Je pense que vous ne les trouverez pas sans intérêt.

Je n'ai pas l'intention de vous démontrer que nos ancêtres n'étaient dépourvus de secours en cas de maladie ni à la ville, ni à la campagne; nos éminents collègues, M. le comte de Marsy et M. l'abbé Morel, en ont, je crois, déjà fait la preuve. Je m'en tiens à un cas particulier et je vous présente M. Baheux, maître en chirurgie à Elincourt-Sainte-Marguerite.

Avec l'héroïne de Virgile je suis tenté de dire : *Ab uno disce omnes*. Mais la Logique prétendant que cette extension du particulier au général constitue un sophisme, vous en penserez ce que vous voudrez.

François-Théodore-Adrien-Agathon Baheux était originaire de Saint-Simon (2), où son père, Pierre-Adrien Baheux, exerçait les ho-

---

(1) Décédé à Elincourt, le 11 novembre 1896.

(2) Aisne.

norables fonctions de clerc séculier de la paroisse.

Selon l'usage de l'époque, il entra comme *garçon chirurgien* chez Eloy Guincourt, maître en chirurgie à Villers-Saint-Christophe (1), près de son pays natal. Il y demeura trois ans (1<sup>er</sup> septembre 1771-1<sup>er</sup> septembre 1774) y travaillant avec « tout la siduité possible », selon le certificat de son maître, s'y « conduisant avec honneur, très assidu à l'église et à s'approcher des sacrements », comme l'atteste le prêtre-curé de la paroisse.

Après cette première période d'études, le jeune Baheux se mit, pour trois années, sous la conduite de Louis-Amable Quéquet, chirurgien-juré et lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi à Noyon. Le contrat d'apprentissage fut passé devant les notaires royaux au baillage de Noyon, Audebert et Verlon, le 14 novembre 1774. Cet acte porte que « ledit Baheux fils désirant sous le bon plaisir et consentement dudit Baheux son père se perfectionner dans la chirurgie qu'il a desja commencé à apprendre sou le sieur Guincourt chirurgien à Villers près Ham, le sieur Quéquet a consenti et consent par les présentes de le recevoir en sa maison avec promesse de le nourrir, chauffer, éclairer et lui enseigner et apprendre la chirurgie en tout ce qui est relatif à cet état. Et en considération de ce ledit Baheux fils, autorisé à cet effet dudit Pierre-Adrien Baheux son père, promet et s'oblige d'entrer dès ce jourd'hui chez ledit sieur Qu<sup>é</sup>quet, d'y demeurer l'espace de trois années consécutives et pendant ledit temps de travailler pour ledit sieur Quéquet es choses concernant la chirurgie, de recevoir avec docilité les instructions qui lui seront donné par ledit sieur Quéquet et de faire au surplus pendant ledit temps tout ce

---

(1) Aisne.

qu'un apprentif est tenu, sans pouvoir exiger aucunes choses dudit sieur Quéquet sous prétexte de service que ledit Baheux pourra lui rendre pendant lesdites trois années, lesdits services demeurant au contraire compensés, du consentement dudit Baheux père, avec ce que pourrait prétendre ledit sieur Quéquet à raison des peines et soins qu'il prendra pour l'instruction dudit Baheux fils et pour lesquels il ne pourra rien exiger desdits Baheux père et fils, sinon une somme de vingt livres qui lui a été présentement payé comptant par ledit Baheux père et dont quittance. »

Il est stipulé que si Baheux fils, sans causes raisonnables, quitte le sieur Quéquet avant les trois années révoiués, il devra payer cent livres à son maître pour le dédommager de ses peines et soins.

Agathon Baheux se montra laborieux et consigna les instructions de son nouveau maître sur un gros registre de 277 pages qui a été conservé et dont la seconde partie est intitulée : *Formules de médicamens appropriés à l'usage de l'Hôtel-Dieu de Noyon et de la Charité de la même ville, donné par M. Dufour, docteur en médecine dudit lieux, ce 1 juin 1776.*

Le jeune étudiant ne se contentait pas de recueillir les formules de médicaments, il notait aussi des recettes d'économie domestique : la manière de faire du vin avec des raisins secs, sans raisin, de rétablir les vins gâtés, etc.

Parmi les médicaments, il en est un curieux, qu'il intitule : *Remèdes pour Lepilepsie infailible.*

« Il faut du crâne humain d'un mort en pleine santé, c'est à dire de mort violente soit rouée ou pendu, il en faut faire raper quatre once le réduire en poudre subtile au porphirre, les apoticairees sont très offrait de ce qui concerne l'exécution de cette recette,

il faut avoir les quatre once ainsi pulvérisés franche et bien pesés, il faut encore réduire en poudre subtile une once de betoinne, apres quoy l'on jette cette seconde poudre sur la première et on la melle exactement, puis on partage le tout en trente deux paquet à peu près égale dans un fort ou double papier. Avant de le prendre il faut seigner le malade les trois dernier jour de la lune et le surlendemain qui est le dernier jour de la dite lune il faut le purger. — Le lendemain qui est le premier jour de la lune on lui fait prendre à jeun à sept heur du matin le premier paquet, et il ne doit pas manger avant onze heurs ou midy, on n'en prend qu'un par jour et l'on continue de les prendre ainsi sans interruptions pendant trente deux jours de suite, il n'y a pas d'autre régime à observer que de boire peu de vin et le bien rafraichir. — Il faut cacher au malade les ingrédients du remede, de peur de lui exciter de la répugnance. Si la maladie venoit de naissance, le remede serviroit peu et peut-être pas du tout. — On peut le prendre sans danger, je l'ai moi-même éprouvé sur un malade. » (1)

Cette dernière réflexion est sans doute de M. Quéquet.

J'ai hâte de dire que cette singulière formule est une exception dans le recueil. La plupart des autres sont la reproduction de la Pharmacopée de l'époque et beaucoup sont conservées dans le *Codex* moderne avec des modifications de peu d'importance.

Il est à croire que le maître et l'élève se prisaient l'un l'autre. Le jeune Baheux resta avec M. Quéquet huit mois après ses trois ans expirés. M. Quéquet dans une *Observation* transcrite par son élève, relative à la guérison de M. Maguer, chirurgien à Quesmy (2),

---

(1) Recueil de recettes, page 210.

(2) Près de Guiscard (Oise).

qu'il avait soigné d'une gangrène sphacélée, chez son frère, curé de Crisolles et doyen rural, raconte qu'étant légèrement indisposé et ne sachant pas la gravité de l'état de son confrère, il envoya d'abord son *garçon* « déjà assez instruit », (31 juillet 1776) (1).

Aussi lui délivra-t-il le 22 mai 1778 un certificat dans lequel il affirme que, pendant l'espace de trois ans et huit mois qu'il a demeuré chez lui en qualité d'élève en chirurgie, « il s'est très bien comporté et très assidue à son étast tant envers les pauvres de l'hôpital genneral que de la charité de cette ville... (2) et partout ailleurs ou son étast lapeloit. »

Après plus de six ans d'études pratiques, le jeune Baheux, qui avait alors 24 ans, vint s'établir à Elincourt (1778), où il succédait à Louis Longuet.

De temps immémorial, Elincourt avait été la résidence d'un médecin. La *Notice historique* de M. Peyrecave signale en 1645, Jehan de Bouffeix honorable homme chirurgien à Elincourt. Les registres des actes religieux nous font connaître Charles Flaman chirurgien et lieutenant de justice du prieuré d'Elincourt, qui mourut le 28 juin 1751, à l'âge de 89 ans. En même temps que lui habitaient la paroisse, Jean-Louis Harlay (ou de Harlay), chirurgien et laboureur, qui décéda le 22 mai 1755, et Charles Gueudet, lui aussi chirurgien et lieutenant de justice du prieuré, mort le 29 janvier 1763. Charles Longuet a des enfants baptisés en 1771, 1773 et 1774 dans l'église d'Elincourt.

M. Baheux ne tarda pas à épouser Marie-Anne Leclère, native de Pierrefonds et petite fille de Jean-Louis Harlay. Il entra ainsi dans la famille d'un de ses prédécesseurs.

---

(1) Recueil de recettes, p. 121.

(2) Noyon.

Le jeune praticien exerça deux ans son art sans titre légal. Ce n'est que le 2 décembre 1780 que muni de son « brevet d'apprentissage, du certificat de tems de son apprentissage à lui donné par le sieur Quéquet, d'un certificat de catholicité par lequel il est constaté qu'il est de bonne vie et mœurs et de la religion catholique, apostolique et romaine » (1) à 2 heures de l'après-midi, il comparut devant la chambre de juridiction ordinaire, présidée par « Louis Florent Hyacinthe Richard, maître en l'art et science de la Chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy en la ville de Compiègne (2) ». Il fut interrogé et examiné l'espace de plus de trois heures par le président, « par le sieur Jean-François Joly, maître en chirurgie, membre de cette communauté et par le sieur Louis-Claude-Hyacinthe Richard, maître en chirurgie de la ville de Noyon, pour ce mandé à défaut d'autre maître de cette communauté, sur les principes de la chirurgie, les saignées, les apostèmes, les hernies, les luxations, les fractures, les playes, les médicamens. En suite desquels examens, ledit aspirant retiré, et après avoir pris l'avis de l'assemblée qui l'a trouvé capable d'exercer ledit art et science, nous avons, continue le diplôme, ledit sieur Baheux reçu et admis, recevons et admettons pour maître chirurgien, pour résider et exercer au village dudit Elincourt, dépendant de notre ressort, pour lui l'exercer audit lieu et non ailleurs, avec toutes les marques ordinaires et accoutumées, et jouir des mêmes droits et privilèges dont jouissent et doivent jouir les autres maîtres pour ledit lieu, à la charge pour lui de ne pouvoir s'établir ailleurs sans notre permission et que dans les opérations déci-

(1) Diplôme de Chirurgien de M. Baheux.

(2) *Ibid.*

ves il sera tenu d'appeler un des maîtres de cette communauté pour lui donner conseil, à peine de nullité, et avons au surplus près dudit sieur Baheux pris et reçu le serment au cas requis et accoutumé, et icelui fait, il a juré et promis de se bien et fidèlement comporter dans ses fonctions de chirurgien, de se conformer aux statuts et réglemens de cette communauté, et a signé avec nous, ensemble lesdits sieurs Richard et Joly et notre commis greffier. » (1)

Désormais, M. Baheux était en règle avec les lois et ordonnances ; il pouvait exercer son art avec sécurité.

Sa circonscription se composait des villages d'Elincourt, Chevincourt, Marest, Vandelicourt, Margny-sur-Matz, Mareuil, Mélicocq, Machemont, Vignemont et Marquéglise. Il donnait parfois des consultations à des personnes de Thourotte, de Gury et de Villers-sur-Coudun (2).

La visite coûtait cinq sous, qu'elle se fit dans Elincourt ou dans une des paroisses énoncées plus haut. Pour un voyage exprès à Chevincourt, à Marest, à Vandelicourt, à Margny, à Mareuil, villages limitrophes, on payait dix sous. Pour Vignemont, c'était douze sous ; pour Mélicocq et Marquéglise, quinze sous.

Ces prix étaient pour les malades *du commun* ; les personnes de distinction avaient l'honneur d'un tarif spécial. Ainsi Messire Christophe Selame, curé d'Elincourt, M. Le Haut, châtelain de Bellinglise et, en 1790, M. Margantin payaient dix sous par visite. M. le Prieur de Sainte-Marguerite fut pansé par

---

(1) Diplôme.

(2) Ces détails et la plupart de ceux qui suivent sont donnés par un registre où le chirurgien notait les visites et les médicaments qu'on lui devait. Ce registre va de 1778 à 1790.

jour deux fois du 25 mars au 1<sup>er</sup> mai 1783 et une fois du 2 mai au 17 août, à trente sous par pansement.

Une saignée ordinaire coûtait cinq sous ; une saignée au pied, dix sous ; un lavement, cinq sous ; l'avulsion d'une dent, cinq sous ; la réduction de la clavicule, 3 livres ; celle d'un bras cassé, 18 livres ; un accouchement contre nature, 9 livres.

Le médecin fournissait ordinairement les remèdes qu'il ordonnait. C'était une source d'assez beaux bénéfices.

M. Baheux acheta d'abord (22 mars 1769) ses médicaments chez M. Jourdan, apothicaire à Noyon, mais il s'adressa dans la suite à M. Viton, droguiste à Langres, qui fit payer la livre de sené 34 sous au lieu de 3 livres : la livre de sel de Glauber, une livre, au lieu de quatre livres 16 sous ; l'once de pilules de Belloste, 12 sous, au lieu de 2 livres 8 sous.

Le malade payait le gros de sel de Glauber, 2 sous, soit 6 livres 8 sous la livre ; le gros de pilules de Belloste, 12 sous, soit 4 livres 16 sous l'once. Une médecine composée d'un gros et demi de follicules, deux onces de manne, deux gros de sel d'Epsom, coûtait une livre. Le remède le plus cher était l'apozème, qui coûtait de 1 à 4 livres, selon la composition.

Parmi les clients de M. Baheux on remarquait :

*A Elincourt* : Les pauvres de l'Hôtel-Dieu qu'il visitait et auxquels ils fournissait des médicaments aux frais de l'établissement dont le curé était l'ordonnateur ; les Bénédictins du couvent, savoir : dom Nicolas-Charles-Claude d'Orglandes de Briouze, prieur conventuel, dom Louis Régis de Malhan, dom de Labory, M. l'abbé de Pronay, dom Gabriel le Coeur, dom Jacques Reynaud de la Martinière (mort en 1788), dom Louis-Auguste Apollinaire de Polignac, sécularisé dès 1779 ;

---

au château : M. et Mlle Le Haut, M. de Vaux.

A *Mélicocq* : Les domestiques de M. le chevalier de la Fons.

A *Machemont* : Les domestiques de M. de Querville.

En dépit de Molière, la saignée et la purgation jouaient un rôle important dans la médication de M. Baheux. Messire Christophe Selame, curé d'Elincourt, étant tombé malade le 31 mars 1781 (probablement au cours d'une épidémie, car les Actes religieux relatent en ce mois 10 décès dont 3 le 26), fut saigné trois fois le 2 avril, une quatrième fois le 3, et une cinquième le 4. Grâce (?) à ce traitement énergique, au sirop de capillaire, aux émulsions et au juleps qu'on ne lui épargna pas, sa maladie fut courte : au bout de douze jours, les visites cessèrent. La note ne monta qu'à 14 livres 16 sous, bien que le prix des visites fut doublé.

Notre chirurgien n'obtenait pas toujours de si rapides succès. Le 22 juin 1788, il commença à panser « François Gossare dit le Tyo pour une plaie pénétrante des parties nerveuses et tendineuses à l'avant-bras proche l'articulation du coude et compliqué de plusieurs dépôts depuis le poignet jusqu'à l'épaul. » Après l'avoir saigné cinq fois en trois jours, après « avoir fait l'ouverture d'un dépôt de quatre pouces de long », il appela le 14 juillet « M. Depot maître en chirurgie à Cressonsaque pour constater la playe avec moi (écrit-il) parce qu'elle étoit dangereuse pour sa paine. » Cette consultation fut comptée pour le chirurgien de Cressonsacq, 16 livres, pour M. Baheux 4 livres 10 s., et 20 sous pour l'express qui était allé chercher le confrère. Les pansements ne cessèrent que le 30 septembre. La note s'éleva à 150 livres 11 sous. M. Baheux fait remarquer que « la plupart des drogue et médicamens qu'il lui a fallu, l'ont été chercher chez l'apothicaire. »

---

Au compte de M. Tonnelier, laboureur à Marigny (1789) on lit : « Le 15 juillet un voyage pour la fille Tassain et la fille de Olivier qui ont reçu un coup de fusille de son fils, pour penser la fille de Tassain qui étoient chez le cordonnier et lui faire un point du suture à la leuvre et faire un proces verballe pour avec (?) le chirurgien de Gournai et Ressons..... 8 livres

Le 16 deux voyages pour la fille Tassin..... 1 livre »

Il est à croire que le drame se termina par la mort des victimes.

M. Baheux transcrivit sur son registre les avis des medecins appelés en consultation.

Il y en a trois de M. Bida, docteur en médecine à Compiègne.

M. Lendormy-Lancour, docteur en médecine et medecin du Roy à Montdidier, fut appelé pour deux malades. La seconde consultation, relative à François Demouy (14 mai 1790), présente quelqu'intérêt car elle nous apprend la manière de traiter la phtisie à cette époque :

Le malade doit prendre comme nourriture : Des potages où l'on fera entrer beaucoup d'herbes et de légumes, des œufs frais, quelquefois de la volaille bouillie ou rôtie, des compotes et confitures, « sa boisson sera absolument de l'eau d'orge perlée edulcorée avec du sucre candy. Il faut fuire comme poison toutes les liqueurs fermentées et spiritueuses.

« Tous les matins, à cinq heures, le malade prendra cinq once de suc épuré de bourrache dans lequel on aura dissous trois gros de sucre blanc.

A huit heures, il avalera un bol suivant cette formule :

Prenez Baume de Lucatel, un gros  
Antihectique de poterius, six grains  
Extrait de Quinquina, douze grains  
Laudanum liquide de Sydenham, six goutte

---

... Le soir à cinq heure il faudra prendre un second bol pareillement composé... »

Si au bout de 8 ou 10 jours, la fièvre se calmait, on pourrait substituer au bol les fameuses pilules de la Mecque qui se vendent fort cher à Paris, mais que M. Landormy se charge de faire préparer avec moins de dépense à Montdidier.

Ce traitement et les soins assidus de M. Baheux n'empêchèrent pas la terrible maladie de terminer son œuvre, moins d'un mois après. François Demouy mourait le 12 juin 1790, à l'âge de quarante-deux ans.

Le même recueil contient encore, — un avis du chirurgien-major des cavaliers de Compiègne, au sujet d'une hydropisie (19 juin 1790); — deux ordonnances de M. Duvivier médecin à Compiègne (28 germinal an XI, 9 messidor an XIII); — une ordonnance de M. Joly médecin et chirurgien à Compiègne (7 juillet 1797); — une ordonnance de M. Richée médecin dans la même ville (15 février 1825).

Le registre de visites s'arrête à l'année 1790. Les pages blanches ont été utilisées pour des notes de ménage, qui nous initient au prix de quelques denrées.

L'an 3 de la République, M. Baheux acheta 20 pièces de vin tant à Elincourt qu'à Macheumont. Il paya à Elincourt la pièce de 24 veltes  $1/2$ , la somme de 200 livres plus « un corset de 5 livres pour la fille » : à Macheumont, la pièces de 25 veltes 250 livres et 2 livres seulement à la fille.

D'où venait cette cherté exceptionnelle ? Était-elle occasionnée par la rareté de la récolte ou la dépréciation des assignats ?

En 1790, la viande se vendait à Elincourt : le bœuf, 7 sols la livre ; la vache, 6 sols ; une tête de veau, 12 sols ; le mouton, 5 sols la livre ; une tête de mouton, 6 sols.

Ne regardant en M. Baheux que le méde-

cin, nous ne le suivrons pas dans le reste de sa vie. Il exerça les fonctions de maire pendant la Terreur, et, dit M. Peyrecave, par sa sagesse il sut prévenir bien des malheurs dans la commune (1). Il recueillit une foule de documents relatifs à Elincourt, lesquels ont été utilisés par son petit-fils par alliance dans la Notice historique qu'il a publiée.

Il maria la fille qu'il avait eu d'un second mariage (tous les enfants du premier lit étaient morts jeunes) à Clovis Goulet en 1812, et céda sa clientèle à ce dernier, qui avait déjà exercé la médecine au Meux et avait été l'élève du docteur Marjolin, de Paris.

M. Baheux mourut à l'âge de soixante-treize ans, le 29 mai 1827.

---

(1) Elincourt-Sainte-Marguerite, p. 23.

---